



EMPLOI, HABITAT SOCIAL, DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, VOIRIE, ENVIRONNEMENT, TRANSPORT, COLLECTE SÉLECTIVE, ÉCLAIRAGE PUBLIC...

## BOULOGNE-BILLANCOURT ET SÈVRES s'attaquent à la pollution

Le début du 21<sup>e</sup> siècle est marqué par un **réchauffement climatique planétaire** alarmant, dû à une augmentation des émissions de gaz à effet de serre provoquée par les activités humaines.

Selon les derniers rapports du GIEC (Groupe Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat), nous devrions nous préparer à un réchauffement de 4°C au cours du 21<sup>e</sup> siècle. Une telle perspective serait dramatique pour la planète : des millions de personnes touchées par la hausse du niveau des mers et océans, 30 % à 50 % de réduction d'eau potable pour le sud de l'Afrique et la région méditerranéenne, et 20 % à 50 % des espèces de plantes et animaux menacés d'extinction.

### LU DANS

**le Parisien**

#### GRAND PRIX DE L'ENVIRONNEMENT

Boulogne-Billancourt et Sèvres primées pour leurs efforts

“Les villes de Boulogne-Billancourt et de Sèvres, regroupées dans la communauté d'agglomération Val de Seine, ont été conjointement primées le 18 novembre. Elles ont obtenu le deuxième prix pour la gestion de l'ambiance, la prévention et la réduction des nuisances. (...) Le Grenelle de l'environnement

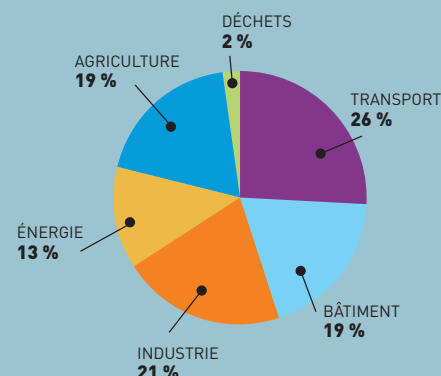
impose aux villes de plus de 50 000 habitants d'établir un Plan climat territorial (PCT) avant 2012 dans le but de réduire les émissions polluantes de 20 % en 2020. Avec le Bilan carbone, Boulogne-Billancourt et Sèvres ont donc pris une longueur d'avance”.

#### L'ENGAGEMENT DE LA FRANCE

Lancé en 2004 et actualisé en 2006, le Plan Climat est le plan d'action du Gouvernement pour être à la hauteur du défi majeur que constitue le changement climatique. Pour respecter l'objectif du protocole de Kyoto, il s'agit de stabiliser à l'horizon 2008-2012 les émissions de gaz à effet de serre (GES) de la France au niveau de celles de 1990.

**La France a réaffirmé, à travers le Grenelle de l'environnement, son objectif de réduire ses émissions de 20 % pour 2020 et de 75 % pour 2050.**

Les émissions de gaz à effet de serre de la France sont estimées à environ 550 millions de tonnes équivalent CO<sub>2</sub> pour l'année 2006, répartis de la manière suivante :



## Les GAZ à effet de serre (GES)

L'effet de serre, phénomène naturel et nécessaire à la vie sur Terre, est provoqué par "l'enfermement" dans l'atmosphère des gaz à effet de serre tels que la vapeur d'eau (H<sub>2</sub>O), le dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), le méthane (CH<sub>4</sub>)... Ceux-ci retiennent un part du rayonnement solaire, permettant ainsi le maintien sur Terre d'une température propice à la vie et au développement des espèces vivantes. C'est l'augmentation des émissions de gaz à effet de serre provoquée par les activités humaines qui est responsable du changement climatique.

### Méthode de calcul

Dans la très grande majorité des cas, il n'est pas envisageable de mesurer directement les émissions de GES résultant d'une action donnée. La seule manière d'estimer ces émissions est alors de les obtenir par le calcul, à partir de données physiques dites d'activité : consommations énergétiques (exprimées en kilowattheures), distances parcourues (kilomètres), carburant (en litres), matériaux de construction (tonnes) etc.

La méthode Bilan Carbone™ a été précisément mise au point pour permettre de convertir ces données existantes en émissions de GES estimées.

### PLUTÔT CARBONE OU CO<sub>2</sub> ?

Le carbone est la mesure-étalon choisie par l'ADEME pour le Bilan Carbone™. Cependant, pour estimer la quantité de gaz à effet de serre, on parle aussi bien de tonnes équivalent CO<sub>2</sub> que de tonnes équivalent carbone. Pour établir une correspondance entre les deux, on multiplie la quantité de CO<sub>2</sub> par 0,27. Ainsi, on estime que la France émet actuellement 550 millions de tonnes équivalent CO<sub>2</sub>.

## POURQUOI UN BILAN CARBONE POUR LA CAVDS ?

Directement responsables de 12 % des émissions de gaz à effet de serre nationales et pouvant indirectement agir sur plus de 50 %, les collectivités locales ont, en tant que donneurs d'ordres publics, un rôle important à jouer dans le domaine de la maîtrise de l'énergie et de la lutte contre le changement climatique. Selon la loi Grenelle 1 sortie récemment, elles sont invitées à réaliser leur propre plan d'action, le Plan Climat Territorial (PCT) avant 2012. La mise en œuvre d'un PCT peut s'inscrire dans une démarche d'Agenda 21 local, la lutte contre le changement climatique étant l'une des finalités d'un Agenda 21.

La CAVDS et les villes de Boulogne-Billancourt et de Sèvres peuvent agir concrètement sur de nombreux thèmes : bâtiments et équipements communaux, achats publics, déplacements de leurs agents, part des énergies renouvelables dans l'approvisionnement énergétique du territoire, organisation urbaine et aménagement de l'espace.

L'enjeu pour les collectivités est aussi d'informer et de mobiliser les différents acteurs pour les faire adhérer au futur plan d'action qui sera établi en 2009. Elles ont aussi, vis-à-vis de la population, une mission d'incitation et d'encouragement des initiatives locales et des bonnes pratiques à adopter.

## AGENDA 21

Un agenda 21 est un programme d'actions visant à mettre en œuvre les concepts de développement durable dans le but d'améliorer la qualité de vie des habitants, d'économiser les ressources naturelles, et de renforcer l'attractivité du territoire.

C'est une démarche participative qui exige l'implication de toutes les parties prenantes : élus, services, associations, entreprises, et citoyens avec pour objectif de construire un projet de territoire favorisant un développement durable :

- équitable et solidaire,
- respectueux de l'environnement,
- économiquement efficace.

Une fois le plan d'actions établi et amorcé, les politiques menées et les actions engagées sont évaluées de manière systématique et permanente dans une logique d'amélioration continue.

C'est pourquoi la mise en œuvre d'une démarche Agenda 21 n'est en théorie jamais terminée.

## LE RÉSULTAT DU Bilan Carbone™ pour Boulogne-Billancourt

C'est dans ce cadre que la CAVDS a réalisé son **Bilan Carbone™**, point de départ indispensable pour élaborer un plan d'actions concrètes de lutte contre le changement climatique, futur Plan Climat Territorial.

Le Bilan Carbone est un outil de **comptabilisation des Gaz à Effet de Serre (GES)**. Il a pour objet principal d'évaluer et de hiérarchiser le poids des émissions de GES en fonction des différents secteurs émetteurs : transport, logement, déchets, voirie... Suite à ce "diagnostic énergétique", la CAVDS pourra dégager les orientations stratégiques à mettre en œuvre afin de réduire significativement ses émissions, et contribuer ainsi à l'effort national de lutte contre le changement climatique.

Les émissions de GES du territoire de la CAVDS sont estimées à **1,25 millions de tonnes équivalent CO<sub>2</sub>** pour l'année 2006. Cela représente un peu moins de **10 tonnes équivalent CO<sub>2</sub>** par habitant, soit la moyenne nationale. Il faut diviser ce résultat par 4 pour 2050, c'est le « Facteur 4 ».

- Le secteur des **transports** se place en tête (avec plus de 47 %) du Bilan Carbone™ global de la CAVDS, du fait principalement des déplacements en voiture particulière (y compris des non résidents), du transport aérien (vols effectués par les Boulonnais et les Sévriens), et du transport de marchandise.

- Au deuxième rang se positionne les secteurs **habitat et tertiaire** qui totalisent plus de 35 % des émissions de GES. Le gaz est le combustible le plus utilisé pour le chauffage et l'eau chaude sanitaire le positionnement de **l'industrie**, avec plus de 10 % des émissions, reléguée au troisième rang, témoigne des évolutions du secteur et de ses particularités territoriales : peu de production industrielle sur le territoire dû à la désin-

# U BILAN CARBONE

## ogne-Billancourt et Sèvres

dustrialisation (prédominance du tertiaire en proche couronne de Paris) et à la forte dépendance énergétique extérieure.

- L'urbanisme, à savoir la **construction** annuelle de bâtiments, de routes et de parkings, revêt une place relative avec 3 % des émissions de GES.

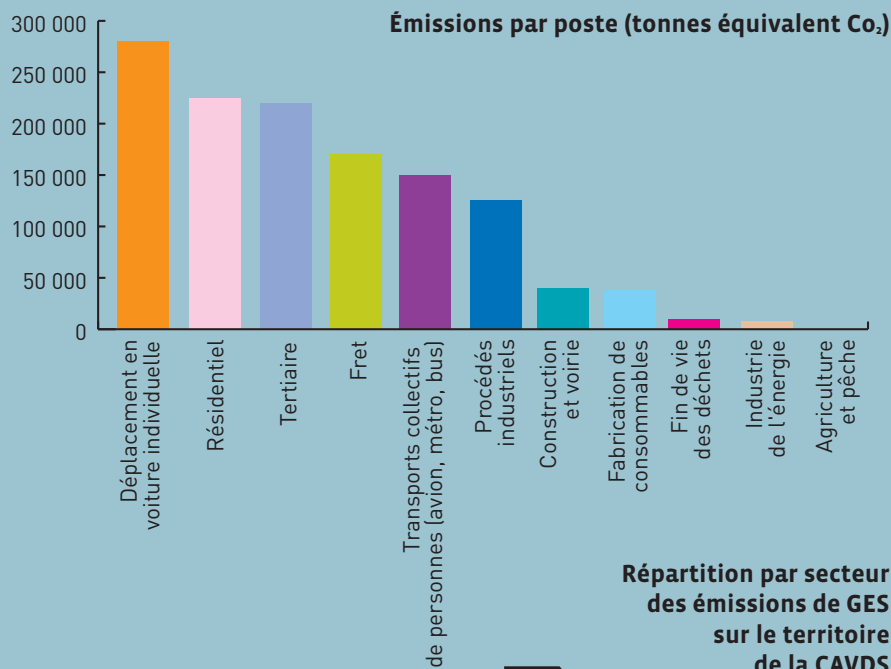
- La **fabrication des « consommables »** compte de son côté pour 2 % des émissions. Il s'agit des émissions qui ont été nécessaires à la production des produits consommés sur le territoire.

- Enfin le **traitement des déchets** compte pour 1 % des émissions de GES.

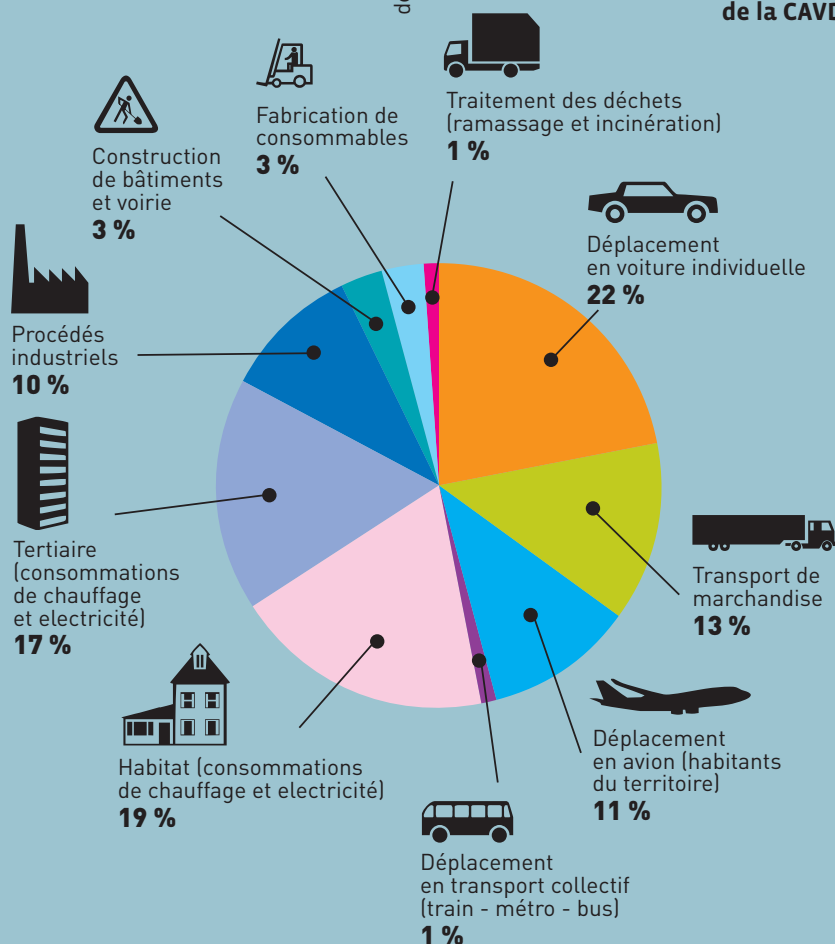
Dans la mesure où l'ambition nationale est une **réduction de 20 %** de l'ensemble de ces émissions à l'horizon 2020, on ne peut que constater l'importance d'agir sur tous les fronts simultanément. Chaque secteur devra donc apporter une contribution significative. Pour respecter ces objectifs de réduction, la CAVDS devra réduire ses émissions de 245 000 tonnes équivalent CO<sub>2</sub> d'ici 2020.

### BILAN CARBONE™ :

Bilan Carbone est une marque déposée, développé par l'ADEME



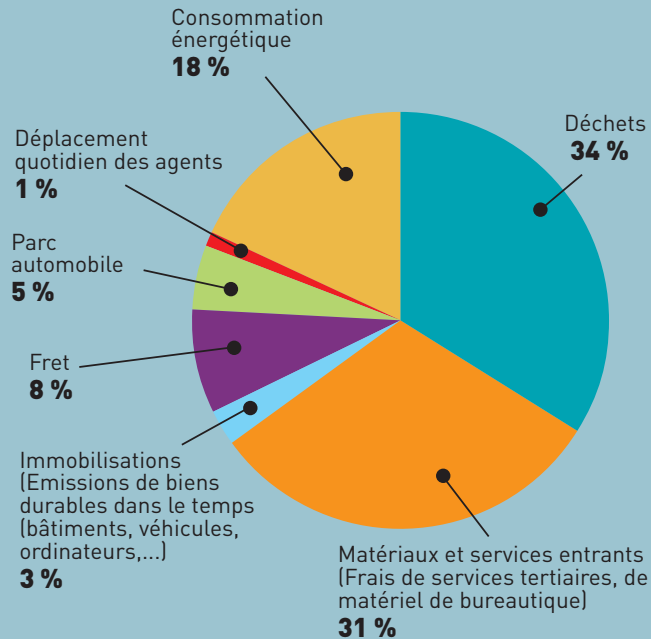
### Répartition par secteur des émissions de GES sur le territoire de la CAVDS



## La collectivité MOBILISÉE ?

Parallèlement à cet état des lieux, les mairies des deux villes et la CAVDS ont effectué le Bilan Carbone™ de leurs activités propres : administration générale, enseignement, équipements sportifs et culturels, collecte des déchets, voirie, eau et assainissement, etc.

Par exemple, les émissions de GES des activités de la CAVDS sont estimées à **24 000 tonnes équivalent CO<sub>2</sub>** pour l'année 2007, réparties de la manière suivante :



## Des ACTIONS déjà ENGAGÉES

**Certaines actions sont d'ores et déjà lancées :**

- La mise en place d'un Partenariat Public-Privé pour l'éclairage public : la réduction de consommation d'énergie prévue est de l'ordre de 30 %, soit 220 tonnes équivalent CO<sub>2</sub>.
- La signature d'une convention avec la ville de Paris pour la mise en place de vélos en libre service, Vélib', à Boulogne-Billancourt, qui permettrait de réduire les émissions liées aux déplacements de personnes en voiture pour les petits trajets.
- Des opérations d'aménagement innovantes d'un point de vue environnemental : l'Île de Monsieur sur Sèvres et la ZAC Seguin-Rives de Seine à Boulogne-Billancourt, toutes deux exemplaires en terme de développement durable.

## Un bilan carbone POUR QUOI FAIRE ?

**CHRISTINE BRUNEAU** Maire adjointe chargée du Développement durable, des Espaces verts et de l'Aménagement des berges de Seine (Boulogne-Billancourt).

Nous avons souhaité faire un bilan carbone car il est essentiel de mesurer, d'évaluer notre consommation de CO<sub>2</sub> pour ensuite dégager des moyens d'action efficaces pour la réduire.

Il est très important que nous soyons, nous collectivités locales, exemplaires dans ce domaine et que nous agissions en priorité sur les émissions de nos propres bâtiments.

Nous devons aussi faire de la pédagogie pour que tout le monde s'inscrive dans la même démarche. L'idée est de rendre tous les acteurs responsables de leur comportement. Dans une ville comme Boulogne-Billancourt, dont le tissu économique est très dense, les entreprises doivent absolument se mobiliser. On peut parler aujourd'hui d'éco-responsabilité globale.

Je participe au sein de l'Association des grandes villes de France à une

commission sur le développe-

ment durable. Il existe une volonté d'échanges des bonnes pratiques pour mettre en œuvre, de manière concrète, les mesures du Grenelle de l'environnement. Dans les toutes prochaines semaines nous allons lancer, sur le territoire de la communauté, un plan de déplacement urbain pour déterminer l'organisation du transport des personnes et des marchandises, la circulation et le stationnement. Tous les modes de transport sont concernés, (transport en commun, co-voiturage...). Ce plan nous permettra d'optimiser les émissions de CO<sub>2</sub> dans ce secteur qui représente 47 % des émissions globales sur le territoire de la CAVDS.



## COMMENT LES COLLECTIVITÉS PEUVENT-ELLES AGIR CONCRÈTEMENT CONTRE le réchauffement climatique ?

**PASCAL FLAMANT** Conseillère municipale déléguée au développement durable (Sèvres).

Lutter contre le réchauffement climatique implique des efforts de tous pour réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES). Les collectivités locales ont bien entendu un rôle essentiel à jouer dans ce cadre, en sensibilisant les habitants de leur territoire et en agissant sur leurs propres pratiques.

Beaucoup de choses ont déjà été faites : à Sèvres par exemple, nous avons engagé le tri des ordures ménagères depuis 1997 complété tout récemment par la déchèterie mobile installée au centre de la ville tous les mercredis. Les nouvelles constructions, comme à Sèvres celle de l'école Croix-Bosset, respectent désormais les normes de Haute Qualité Environnementale (HQE).

Le bus Traverciel a permis avec de nouveaux circuits de desservir en transports en commun les coteaux du Val de Seine et une partie de Boulogne-Billancourt, et la limitation

de la vitesse à 30 km/h sur l'ensemble de la ville est aussi un facteur de réduction des émissions de GES. Enfin, le nouveau contrat signé par la CAVDS concernant l'éclairage public permettra d'économiser environ 30 % d'énergie.

Nous avons voulu aller plus loin et nous doter d'un «Agenda 21», véritable feuille de route pour les années à venir, que nous allons définir dans les prochains mois au cours des «Rencontres sévriennes», avec l'ensemble des Sévriens. L'un des principaux thèmes sera la lutte contre le changement climatique. Le bilan carbone mené par la CAVDS sera très précieux pour déterminer les actions prioritaires à conduire.

